ASSISTANT A TEMPS PARTAGE
Discipline médicale : ANESTHESIE ET UNITE DE SOINS CONTINUS

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.
Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.
Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand.
La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).
Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.
Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : anesthésie et unité de soins continus (USC)

Pôle de rattachement : pôle Urgences-Réanimation-anesthésie-blocs opératoires
Chef de service : - gerald.rignault@ch-bourges.fr -
Composition de l'équipe médicale : 3 PH temps plein – 1 PH temps partiel (60 %) – 1 praticien contractuel temps plein
Nombre de lits : 6 en USC
Nombre de places : 0
Plateau technique : bloc central avec 9 salles équipées et SSPI de 10 places – bloc obstétrical avec 4 salles d'accouchement équipées et une salle de césarienne – 6 lits d'USC avec 2 respirateurs.
Autres : 2 stations AIVOC - 9 respirateurs MAQUET i flow dont 2 équipés d'AINOC et VCRP – 1 échographe SONOSITE de dernière génération pour ALR, voie veineuse (pic-line et mid-line) - matériel pour intubation difficile (vidéo-

laryngoscope – fibroscope…) – informatisation de la consultation d'anesthésie et per opératoire (logiciel DIANE)

4. Présentation du service du CHU de Tours

<u>Nom du service</u> : Service d'Anesthésie-Réanimation 1 & 2

Pôle de rattachement : Anesthésie-Réanimation et PMO
Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : **Pr F. REMERAND** – SAR2 (f.remerand@chu-tours.fr) & **Pr M. LAFFON** – SAR1 (laffon@med.univ-tours.fr)
Composition de l'équipe médicale : Plus de 20 ETP –
Nombre de lits : Réanimation chirurgicale (15 lits) – USCC (12 lits) – Réanimation Traumato et Brûlé (18 lits) – Réanimation neurochirurgicale (8 lits) – USC neurochirurgicale 12 lits
Nombre de places : 65 lits de soins critiques
Plateau technique : **3 Blocs dont 1 d'ambulatoire SAR 2** (radiologie et cardiologie interventionnelle – chir. Viscéral avec greffe hépatique –Chir. Maxillo-facial – Chir. Plastique et reconstruction – Chir. Vasculaire – Chir Orthopédique - Chir. Cardiaque et greffe cardiaque) ; 3 Blocs plus une salle de neuroradiologie interventionnelle hors bloc SAR1 (Chir. Pédiatrique toutes spécialités – Chir. Urologique – Chir. OPH – Chir. ORL – Chir. Neurochirgicale – Pneumologie interventionnelle – Gynécologie et Obstétrique de Niveau III)
Autres :

5. Missions confiées selon le stage

Anesthésies – consultations – visites en USC – anesthésies et consultations en obstétrique

6. Les compétences à développer

En rapport avec les missions confiées dans les spécialités sus citées (anesthésies générales, ALR)

7. L'organisation de la permanence des soins

- ***<u>Dans l'établissement d'accueil</u>*** **:**
  Il existe : 3 listes de garde de réanimation et 4 listes de garde en anesthésie en dehors de la pédiatrie et de la chirurgie cardiaque

- ***<u>Au CHU de Tours</u>*** :

8. Les valences (enseignement/ recherche)

9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc…)

Cf. plateau technique et missions confiées
Une ou un IADE dans chaque salle

10. Logement par l'établissement d'accueil

Possible mais par certain. Un contact préalable avec les responsables de l'internat est nécessaire

11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistanat partagé

Nomination possible sur poste de praticien - prime d'engagement de carrière hospitalière (PECH) possible

12. Rémunérations, prime d'exercice territorial

Votre employeur sera la CHU de Tours.
- Traitement de base : réglementation statutaire
- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif
- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail
- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins

13. Prise en charge des frais de déplacement

OUI

14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé

rencontres hospitalo-universitaires
Mutualisation de l'Imagerie Médicale en Région Centre